



Rhône-Alpes Région



ardèche  
LE DEPARTEMENT



## Contrat de plan État-Région 2015-2020 en Rhône-Alpes

### La déclinaison en Ardèche

## Dossier de presse

Samedi 21 février 2015

#### CONTACTS PRESSE

Région Rhône-Alpes : Clémence CAPRON / 06 87 56 05 48 / [ccapron@rhonealpes.fr](mailto:ccapron@rhonealpes.fr)

Préfecture de la région Rhône-Alpes – SGAR : Raphaëlle PADOVANI / 04 72 61 68 83 / [raphaelle.padovani@rhone-alpes.pref.gouv.fr](mailto:raphaelle.padovani@rhone-alpes.pref.gouv.fr)

Département de l'Ardèche : Edwige PROMPT - 04 75 66 71 46 - [eprompt@ardeche.fr](mailto:eprompt@ardeche.fr)

## Sommaire

<b>1.</b>	<b>Présentation du contrat de plan État-Région 2015-2020 en Rhône-Alpes</b>	<b>p 3</b>
<b>2.</b>	<b>Mobilité multimodale</b>	<b>p 6</b>
<b>3.</b>	<b>Transition écologique et énergétique</b>	<b>p 9</b>
<b>4.</b>	<b>Numérique</b>	<b>p 11</b>
<b>5.</b>	<b>Innovation, filières d'avenir et usine du futur</b>	<b>p 12</b>
<b>6.</b>	<b>Culture</b>	<b>p 13</b>
<b>7.</b>	<b>Capitaliser sur la dynamique de la Caverne</b>	<b>p 15</b>

# 1. Présentation du CPER 2015-2020 en Rhône-Alpes

## ➤ QU'EST-CE QU'UN CPER ?

Le contrat de plan État-Région est un document par lequel l'État et une Région s'engagent sur la programmation et le financement pluriannuels de projets importants, tels que la création d'infrastructures ou le soutien à des filières d'avenir. Les contrats de plan ont été créés par la loi Rocard du 29 juillet 1982. Le gouvernement, par l'intermédiaire du préfet de région, s'accorde avec l'exécutif de la Région sur la réalisation de projets d'aménagement du territoire régional et sur la part de chaque entité dans le financement. D'autres collectivités (Conseils généraux, communautés urbaines...) peuvent s'associer à un CPER à condition de contribuer au financement des projets qui les concernent.

*« Le contrat de plan État-Région est avant tout un catalyseur des investissements. Outil de la politique publique d'égalité des territoires, le CPER est nécessaire pour développer les équipements des territoires, soutenir l'emploi et préparer l'avenir. »* explique **Jean-François CARENCO**, Préfet de la région Rhône-Alpes *« Avec ce contrat, l'État réaffirme sa confiance dans le partenariat avec les Régions et les collectivités. »*

*« A travers sa dimension territoriale, ce CPER permet une vision stratégique de développement partagée entre l'État et la Région, qui se traduit par la mise en œuvre de projets structurants. Il a vocation à financer les projets en exerçant un effet de levier sur l'investissement local »* développe **Jean-Jack QUEYRANNE**, Président de la Région Rhône-Alpes. *« Les régions mobiliseront par ailleurs des cofinancements, au titre des fonds européens structurels dont la gestion leur a été confiée ».*

**Sixième génération**<sup>\*</sup>, le contrat de plan État/Région 2015-2020 marque la volonté de poursuivre les engagements conjoints de l'État, des Régions et des collectivités territoriales pour le développement des territoires.

Cependant, il s'inscrit dans un contexte nouveau tant d'un point de vue de la raréfaction des finances publiques, qui implique de se concentrer sur l'essentiel, que des évolutions institutionnelles, qui dessinent progressivement une nouvelle répartition des rôles et compétences.

**Ainsi, l'État et la Région Rhône-Alpes ont fixé les priorités pour les 6 années à venir et bâti une stratégie commune pour accompagner les efforts d'investissement des territoires afin qu'ils restent compétitifs et attractifs.**

**Le CPER 2015-2020 entre l'État et la Région Rhône-Alpes s'articule autour de :**

### > 5 thématiques essentielles :

- Enseignement supérieur, recherche, innovation
- Innovation, filières d'avenir, usine du Futur
- Mobilité multimodale
- Très haut débit et usages du numérique
- Transition écologique et énergétique

---

<sup>\*</sup> 1<sup>e</sup> génération : 1984-1988 ; 2<sup>e</sup> génération : 1989-1993 ; 3<sup>e</sup> génération : 1994-1999 ; 4<sup>e</sup> génération : 2000-2006 ; 5<sup>e</sup> génération : 2007-2013 ; 6<sup>e</sup> génération : 2015-2020

**> 3 volets transversaux : la culture, l'emploi et l'égalité femmes/hommes.**

**> 16 volets territoriaux** portant sur :

- de contrats départementaux avec chacun des huit Départements et des intercommunalités qui composent Rhône-Alpes et d'un contrat métropolitain avec la Métropole de Lyon afin de favoriser la réalisation de projets prioritaires et structurants,
- de conventions territoriales de coopération métropolitaine avec Grenoble Alpes Métropole, Saint-Etienne Métropole et l'Arc (pour le Genevois français),
- de conventions territoriales pour des territoires à enjeux spécifiques : Maurienne, Espace Mont Blanc, Rhône Médiain, Plaine de St Exupéry.

**L'Ardèche est concernée par un projet de territoire à fort potentiel de développement, le Rhône Médiain, et par trois contrats de plan État – Inter Régions : le CPER Massif central, le CPER Loire et le CPER Rhône-Saône (ViaRhôna).**

**Au total, sur la période 2015/2020, près de 4,5 milliards d'euros seront consacrés à des projets structurants en Rhône-Alpes, dont plus de 450 M€ sur le territoire de l'Ardèche.**

Pour l'ensemble du contrat de plan, le principe de parité dans les interventions de l'État et de la Région a été appliqué : 1€ investi par l'État, 1€ investi par la Région et 1€ pour les collectivités concernées par de grands projets.

En 2016, avec l'union des Régions Rhône-Alpes et Auvergne, les CPER respectifs devront converger.

### ➤ **Le CPER en Ardèche : construire l'avenir des territoires**

L'État, la Région Rhône-Alpes et le Département de l'Ardèche, ont identifié, aux côtés des autres collectivités, des enjeux et défis partagés, autour desquels leurs interventions respectives seront organisées afin de :

- apporter des réponses aux besoins de mobilité des habitants de l'Ardèche, adaptées à la réalité du territoire,
- renforcer l'attractivité du territoire, en valorisant ses nombreux atouts,
- favoriser un aménagement et un développement équilibrés et solidaires.

Ce sont ainsi plus de **450 M€** investis dans le cadre du CPER 2015-2020 sur le territoire ardéchois qui permettront de porter les infrastructures et les équipements les plus structurants, et de préparer l'avenir du territoire.

Au-delà de cet effort, l'État interviendra, avec la Région, dans le soutien aux quartiers concernés par la politique de la ville et la rénovation urbaine. Il appuiera également les projets de territoire tels que la rénovation des centres-bourgs, à Largentière, ou l'appui aux services publics de proximité.

Pour la Région Rhône-Alpes, le CPER vient compléter son action auprès des territoires à travers son dispositif de Contrats de Développement Durable de Rhône-Alpes. Trois sont en cours avec l'Ardèche Verte, le Centre Ardèche et l'Ardèche Méridionale, pour lesquels la Région intervient à hauteur totale de 32,9 M€.

**La liste des projets cités dans le dossier de presse n'est pas exhaustive.**

## 2. Mobilité multimodale

Pour répondre aux besoins de mobilité et aux enjeux d'attractivité des territoires, des infrastructures de transports performantes sont indispensables. Les programmes d'opérations définis permettront de moderniser les réseaux existants - routiers, ferroviaires ou fluviaux, de poursuivre les opérations de désenclavement et d'amélioration des dessertes des territoires, de décongestionner les axes les plus encombrés.

### ■ ROUTES SUPPORTS DU TRANSPORT REGIONAL DE VOYAGEURS

Depuis 2004, au titre du décroisement des compétences, la Région ne finance pas les projets routiers du CPER, sauf pour des engagements pris antérieurement. Une seule exception à cette règle est faite pour l'Ardèche, liée à la spécificité de ce département qui ne dispose pas de desserte ferroviaire de voyageurs et bénéficie à ce titre de crédits pour le réseau routier qui supporte les transports collectifs régionaux de substitution aux TER.

Quatre liaisons assurées par les Cars Rhône-Alpes desservent l'Ardèche : Valence TGV/Privas/Aubenas, Valence/Montélimar/Aubenas/Les Vans, Valence TGV/Vallon Pont d'Arc et Annonay/Lyon, pour près de 500 000 voyages par an.

Un travail sur les franchissements et les liaisons en vallée du Rhône est indispensable pour garantir l'efficacité et la rapidité des flux d'échanges et améliorer l'attractivité des transports collectifs et la qualité du service aux voyageurs.

#### ○ RN102 - Contournement Nord du Teil et échangeur de la Sablière

Ce projet contribue au désenclavement du bassin d'Aubenas et du Sud Ardèche et permet le raccordement du réseau routier départemental à la route nationale 7 et à l'autoroute A7.

**Coût opération : 68,9 M€**

Financement :

État : 35,3 M€ (CPER) + 4,2 M€ (Hors CPER, PDMI<sup>†</sup> 2009-2013)

Région Rhône-Alpes : 17,5 M€ (dont 7M€ d'engagements pris antérieurement)

Département de l'Ardèche : 11,4 M€

Maîtrise d'ouvrage : État

#### ○ Réaménagement du pont d'Andance sur le Rhône

Le réaménagement du pont d'Andance améliorera les conditions de franchissement du Rhône et la fluidité des échanges est-ouest.

**Coût opération : 2 M€**

Financement :

Région Rhône-Alpes : 1 M€

Département de l'Ardèche : 1 M€

---

<sup>†</sup> Programmes de modernisation des itinéraires routiers

- **Mise à double voie du Pont de Charmes**

L'élargissement du pont situé sur le barrage de Charmes-sur-Rhône facilitera les liaisons entre l'Ardèche et le sud de l'agglomération valentinoise. Le financement de cette opération, qui reste à finaliser, sera assuré par l'État, la Région et le Département de l'Ardèche.

**Coût opération : 7M€**

Financement :

- Etat / CNR : montant à préciser
- Région Rhône-Alpes : 1,75 M€
- Département de l'Ardèche : 1,75 M€

- **PLAN DE DEPLACEMENT DE L'ESPACE DE RESTITUTION DE LA GROTTTE CHAUVET**

- **Accès routier à la Caverne du Pont d'Arc**

L'inscription de la Grotte Chauvet au patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco, et l'ouverture de la Caverne du Pont d'Arc en avril 2015 nécessitent de renforcer l'accessibilité à ce site et à son territoire environnant par la réalisation d'investissements sur les axes structurants et par le développement de voies de déplacements doux et de modes de transports collectifs.

**Coût opération : 11,1 M€**

Financement :

- Région Rhône-Alpes : 5,55 M€
- Département de l'Ardèche : 5,55 M€
- Maître d'ouvrage : Département de l'Ardèche

- **ÉTUDES**

- **Études relatives à la réouverture de la voie ferrée sur la rive droite du Rhône**

Les études proposées permettront de préciser les conditions et coûts de la mise en accessibilité des gares tout au long du parcours, de leur insertion urbaine et connections aux autres modes de transports. Elles seront menées avec l'appui du Département de l'Ardèche dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée par l'État et la Région au développement du transport ferroviaire en Rhône-Alpes.

- **Études en vue de l'amélioration de la desserte d'Annonay en direction de la vallée du Rhône**

Ce nouvel axe fiabiliserait le fonctionnement de la ligne régionale de cars Annonay-Lyon. Il participerait également au développement des accès à la zone industrialo portuaire de Salaise – Sablons et à sa plateforme multimodale. Il sera intégré aux études réalisées sur les déplacements dans le territoire de Rhône Médian.

- **Étude sur la liaison Privas – vallée du Rhône**

Ces études portent sur l'amélioration de la liaison entre le bassin privadois d'une part et l'échangeur de l'A7 à Loriol-sur-Drôme et la gare Valence TGV par la vallée de la Payre, afin de sécuriser et d'améliorer les temps de parcours des transports en commun en désaturant ces secteurs particulièrement congestionnés.

**Coût opération : 1,7 M€**

Financement :

Région Rhône-Alpes : 850 000€

Département de l'Ardèche : 850 000 €

### 3. Transition écologique et énergétique

Ce volet permet de soutenir l'action des acteurs régionaux en faveur de la croissance verte. Les projets soutenus ont pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre (amélioration de l'efficacité énergétique, développement des énergies renouvelables), développer l'économie circulaire, mieux organiser la gestion des déchets, améliorer la qualité de l'air, poursuivre la politique de prévention et de protection des risques naturels, favoriser une gestion durable des ressources naturelles, encourager le développement territorial intégré (agenda 21 local, opérations grands sites, grandes opérations d'urbanisme portées par des établissements publics d'aménagement...), valoriser le patrimoine naturel et culturel et soutenir l'éducation à l'environnement et au développement durable.

En Rhône-Alpes, l'État finance principalement les opérations de ce volet par l'intermédiaire de l'ADEME et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Pour l'Ardèche, ce financement, évalué à 9 M€, sera précisé en fonction de l'examen des dossiers qui seront présentés.

La Région Rhône-Alpes intervient elle principalement au titre du SRCAE (Schéma régional Climat Air Energie), adopté en avril 2014 et du SRCE (Schéma régional de cohérence écologique) adopté en juillet 2014, qui fixent les cadres stratégiques de son action.

#### ○ Réhabilitation thermique des logements sociaux

La rénovation des bâtiments est un axe majeur inscrit au Contrat de Plan État-Région. Elle doit répondre à trois objectifs : économiser l'énergie, faire baisser les factures et créer des emplois.

Pour ce qui concerne le parc public HLM, une convention cadre régionale a été signée le 14 avril 2014 entre l'État, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'ADEME, l'ARRA HLM et l'UESL Action Logement afin de mettre en œuvre un plan d'investissement pour le logement. Des déclinaisons départementales permettront de préciser les engagements locaux quantitatifs, qualitatifs et financiers associant les Départements, acteurs clés de l'action en ce domaine.

En Ardèche, l'opérateur Ardèche Habitat (6000 logements en location) s'engage dans un programme de réhabilitation thermique des logements sociaux

#### **Coût de l'opération : 12,8 M€**

Financement :

Région Rhône-Alpes : 1,2 M€  
Département de l'Ardèche : 1,2 M€  
État : contribution via l'ADEME  
Maîtrise d'ouvrage : Ardèche Habitat

- **Développement d'un réseau de voies vertes autour de ViaRhôna et de la Caverne Pont d'Arc**

De la frontière suisse à la Camargue, ViaRhôna traverse les régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Rousillon, sur près de 700 km. Véloroute - Voie verte longeant le fleuve Rhône, elle permet aux riverains comme aux touristes de découvrir un patrimoine naturel mais aussi architectural, gastronomique ou sportif. De nouvelles voies vertes sont en projets pour irriguer l'intérieur du territoire ardéchois : du nord au sud (de manière non exhaustive) : le projet de Via Fluvia à Annonay, la liaison entre le pont du Doux et Tournon-sur-Rhône, la Dolce Via dans la vallée de l'Eyrieux, la voie douce de la vallée de la Payre, l'itinéraire Saint-Paul-le-Jeunes-Gros-pierre- Vogüé et la liaison Ruoms-Vallon-Pont d'Arc.

**Coût opération : 10,37 M€**

Financement :

Région Rhône-Alpes : 3,422 M€

Département de l'Ardèche : 2,07 M€

Maîtrise d'ouvrage : communes ou intercommunalités (via appel à projet du Département).

- **Plan de mobilités douces urbaines ou péri-urbaines**

Il s'agit de développer un réseau d'itinéraires cyclables sécurisés en connexion avec les débouchés de voies vertes aux portes de villes (Privas, Aubenas, Les Vans).

**Coût de l'opération : 6 M€**

Financement :

Région Rhône-Alpes : 1,98 M€

Département de l'Ardèche : 1,1 M€

Maîtrise d'ouvrage : communes ou intercommunalités (via appel à projet du Département).

## 4. Numérique

La couverture des territoires en très haut débit constitue un préalable au déploiement de l'économie numérique : les projets de couverture du territoire en réseaux à très haut débit fixe sont financés dans le cadre du Fonds national pour la société numérique (programme d'investissements d'avenir). Le CPER permet principalement le soutien aux projets dans le domaine de la gouvernance (actualisation des Stratégies de cohérence régionale pour l'aménagement numérique, *cloud*, télétravail, *open data*, services publics en ligne, système d'information géographique), de la résorption des zones blanches de téléphonie mobile, ou bien encore relevant de thématiques ministérielles (éducation nationale, enseignement supérieur/recherche, culture...).

### ○ Infrastructures - développement du réseau public FTTH (fibre optique)

L'Ardèche, la Drôme et la Région Rhône-Alpes ont souhaité s'investir fortement dans la lutte contre la fracture numérique par la création en 2007 du Syndicat mixte Ardèche Drôme numérique (ADN). Une première tranche importante de travaux a permis la mise en place d'un réseau structurant en fibre optique de plus de 2 000 km (sur les deux départements) sur les zones économiques et résidentielles des territoires, complété d'un réseau hertzien pour les zones les moins accessibles. Cette opération a ainsi supprimé les zones blanches ADSL sur le département.

La deuxième phase du projet ADN vise désormais au déploiement du FTTH (fibre optique à la maison pour tous) auprès de tous les usagers, ainsi qu'annoncé dans le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) bi-départemental.

Ce programme a reçu le soutien de l'État, au titre du Fonds pour la Société Numérique.

### **Coût opération : 466 M€ (pour les deux départements de la Drôme et de l'Ardèche)**

Financement :

État : 92,77 M€

Région Rhône-Alpes : 46,65 M€

Département de l'Ardèche : 25 M€

### ○ Usages numériques

Soutien de projets locaux dans le domaine de la santé (dépistage dématérialisé du cancer du sein), de l'éducation (plan école numérique, collèges connectés) et de l'autonomie (en EHPAD ou à domicile).

### **Coût de l'opération : 6 M€**

Financement :

Région Rhône-Alpes : financement de projets régionaux (19,27 M€ à l'échelle régionale)

Département de l'Ardèche : 1,9 M€

## 5. Innovation, filières d'avenir et usine du futur

Pour ce volet, le dialogue stratégique entre l'État et le Conseil régional s'appuie sur les mesures du programme d'investissements d'avenir consacrées aux 34 plans de la nouvelle France industrielle et sur les stratégies de spécialisation des Régions. L'enjeu est de favoriser les meilleures synergies possibles entre les investissements issus des programmes nationaux et l'action des Régions en faveur du développement économique et de l'innovation en lien, avec le Commissariat général à l'investissement et Bpifrance. Quelques Régions, dont Rhône-Alpes, ont été choisies pour la mise en œuvre d'une expérimentation conduite dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, qui permettra de contractualiser le lancement d'un appel à projets co-élaboré avec le Commissariat général à l'investissement et le Conseil régional sur la thématique de l'innovation, des filières d'avenir, de l'usine du futur.

Les aides prévisionnelles de l'État au titre de ce volet sont de 135 M€ en région Rhône-Alpes pour la durée du CPER. La Région financera ces opérations au titre de ses politiques de droit commun à hauteur de 420 M€ sur la durée du contrat et en application de la stratégie régionale d'innovation.

### ○ Plan de soutien au territoire en reconversion des Boutières

Fab Lab, atelier-relais, circuits courts et agro-technologie.

**Coût opération : 0,5 M€ (coût à affiner)**

Financement :

État : 0,3 M€

Département de l'Ardèche : 0,15 M€

## 6. Culture

### ○ Rénovation du Théâtre de Privas

Scène régionale labellisée par la Région, scène conventionnée par l'État, le Théâtre de Privas joue un rôle structurant sur son territoire par sa programmation à Privas mais aussi dans les territoires alentours, par ses activités de création et de médiation qui touchent un très large public. Principal équipement dédié au spectacle en Ardèche, il doit faire l'objet d'une rénovation qui lui permettra d'accueillir le public et les artistes dans des conditions plus satisfaisantes.

**Coût opération : 8 M€**

Financement :

État : 1,75 M€ prévus

Région Rhône-Alpes : 1,75 M€

Département de l'Ardèche : 0,6 M€

### ○ Installation de la compagnie de danse d'Abou Lagraa à Annonay

La Chapelle Sainte-Marie accueillera la Compagnie La Baraka, dirigée par Abou Lagraa, et deviendra ainsi un lieu de travail partagé pour les artistes et un lieu de rencontres avec la population. Ce lieu répond aux besoins des professionnels manquant d'espaces de création. Il viendra aussi compléter le paysage ardéchois avec un nouveau lieu dédié à la création chorégraphique.

**Coût opération : 0,7 M€**

Financement :

État : 0,2 M€

Région Rhône-Alpes : 0,28 M€

Département de l'Ardèche : 0,07 M€

### ○ Pôle documentaire de Lussas

Le village de Lussas accueille depuis de très nombreuses années les Etats généraux du documentaire, manifestation à rayonnement international. Se sont développées ensuite les activités de formation, de production, de diffusion qui font aujourd'hui de ce village le pôle d'excellence consacré au documentaire en Rhône-Alpes. Le CPER permettra l'aménagement d'un équipement qui a toujours manqué à ce projet, rassemblant ainsi les différentes fonctions du pôle. De plus, une mission numérique sera développée pour assurer une vaste diffusion des œuvres documentaires archivées ici en nombre.

**Coût opération : 3 M€**

Financement :

Etat : 0,3 M€

Région Rhône-Alpes : 1 M€

Département de l'Ardèche : 0,5 M€

○ **Extension du cinéma d'Aubenas Le Navire (SCOP)**

Jouxant le cinéma Le Navire d'Aubenas, une nouvelle salle sera construite, équipée des plus récentes technologies. Cette salle pourra fonctionner en autonomie par rapport au cinéma voisin, et bénéficiera ainsi aux acteurs de l'animation locale.

**Coût opération : 4,5 M€**

Financement :

État : 1,31 M€ (CNC)

Région Rhône-Alpes : 0,6 M€

Département de l'Ardèche : 0,2 M€

## 7. Capitaliser sur la dynamique du site Grotte Chauvet – Caverne du Pont d’Arc

Ce volet permet d’apporter aux acteurs régionaux des moyens dédiés pour l’animation et la mise en œuvre d’une politique d’aménagement au service de l’égalité des territoires, adaptée aux enjeux d’équilibre et de cohésion territoriale propres à chaque région. Il a également pour objectif d’assurer la cohérence et la visibilité de l’ensemble des interventions de l’État et de la Région, voire des Départements, au profit de collectivités ou territoires infrarégionaux. Les projets d’intérêt régional du nouveau programme national de renouvellement urbain seront négociés dans le cadre du volet territorial qui intégrera également les contrats territoriaux infrarégionaux, dont les contrats de ville.

### ○ Opération Grand site - Requalification des abords du Pont d’Arc

Cette opération a pour objectif l’aménagement, la valorisation et la protection du site : Rouvrir le paysage, maîtriser les impacts de la fréquentation, requalifier les entrées de site, redonner du sens à la visite).

**Coût opération : 10,4 M€**

Financement :

État : 1,5 M€  
Région Rhône-Alpes : 3 M€  
Département de l’Ardèche : 3 M€

### ○ Création d’un clone numérique de la Caverne du Pont d’Arc

Et si la grotte ornée s’exportait partout dans le monde grâce à la technologie de l’impression en 3 D ? Ce serait une belle opportunité pour valoriser les savoir-faire des artisans et des entreprises qui ont travaillé sur la « vraie » réplique.

**Coût de l’opération : 2,1 €**

Financement :

Région Rhône-Alpes : 0,5 M€  
Département de l’Ardèche : 0,5 M€

### ○ CREPS et base de Salavas

Sur le plan des activités sportives et de loisirs de pleine nature, le territoire présente des caractéristiques et un potentiel formidable pouvant être développés par un partenariat entre la Région, l’État et le conseil général de l’Ardèche (pôle ressource nationale des activités de pleine nature sur le site du CREPS). Un des principaux enjeux consiste à renforcer et à diversifier l’offre touristique et de loisirs culturels, sportifs et de pleine nature en proposant des possibilités tout au long de l’année à destination de publics élargis. La Réhabilitation de la base permettra de développer l’offre d’hébergement à caractère social. A terme, une coopération CREPS/base de SALAVAS pourrait permettre la mutualisation de moyens et la mise en place d’une offre de restauration et d’hébergement tout au long de l’année, plus complète et ouverte à un public plus large.

**Coût opération : 5 M€**

Financement :

Région Rhône-Alpes : 2 M€  
Département de l’Ardèche : 2 M€

○ **Implantation d'un centre de ressources sur les cavités naturelles**

Projet porté par l'Université de Savoie en partenariat avec Orgnac. Implantée dans le Sud Ardèche cette structure proposera à la fois une activité de recherche et une offre de formation sur les milieux souterrains dans une approche pluridisciplinaire (géologie, climatologie, archéologie, préhistoire, tourisme...).

**Coût opération : 4,4 M€**

Financement :

Région Rhône-Alpes : 2,95 M€

Département de l'Ardèche : 0,4 M€